

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉ DU MAIRE N°2023-02-04

ARRÊTE PORTANT RÈGLEMENTATION DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT SUR VOIE COMMUNALE OU
CHEMIN

Travaux mayenne fibre

Le Maire de **SAINT CYR-LE-GRAVELAIS**,

- VU** le code de la route et notamment ses articles L.411-8, R 411-21-1, R 411-25 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 et les suivants ;
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (Livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété ;
- VU** la demande formulée par l'entreprise ELITEL RESEAUX située TSA 70011-Chez Sogelink- 69 134 DARDILLY et représentée M. LEBLANC Baptiste.

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux pour le compte de ELITEL RESEAUX sur une voie communale, hors agglomération, qu'il pourra être nécessaire d'établir une réglementation de circulation sur ces voies de manière ponctuelle pour faciliter l'accès des véhicules de chantier. En aucun cas les véhicules de chantier ne pourront stationner sur ces voies de manière constante, l'accès devant être libéré pour le passage des véhicules à usage agricole et secours.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Du **06/03/2023** au **21/03/2023** la circulation sera réglementée sur la **Route de La Riauté à hauteur du tracé LGV**, sur l'ouvrage pour Mayenne fibre à Saint Cyr le Gravelais par panneaux ou par piquets avec suppression d'une voie de circulation.

ARTICLE 2

Du 06/03/2023 au 21/03/2023 lorsque le chantier est en veille longue (plus de 2 heures) notamment la nuit, la circulation sera réglementée ainsi :

La circulation normale sera rétablie dans les deux sens ou idem veille courte

Entre la fin de l'activité du chantier le vendredi soir et le début le lundi matin (week-end), entre la veille au soir et le lendemain matin pour un jour férié ou hors chantier, la circulation sera réglementée ainsi :

La circulation normale sera rétablie dans les deux sens ou idem veille courte

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : Règlementation de vitesse

La vitesse maximale est fixée à **30 km/h** en journée et ce pendant toute la durée des travaux.

La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge du maître d'ouvrage et sous la responsabilité de **ELITEL RESEAUX**.

ARTICLE 4 : Riverains

La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines seront maintenus. L'attention du demandeur est attirée sur la signalisation du chantier au droit de ces accès.

ARTICLE 5 : Stationnement

Le stationnement sur la Voie Communale de **Saint Cyr le Gravelais** sera interdit au droit de la restriction de circulation ou au droit du chantier

ARTICLE 6 : Signalisation

La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle de signalisation Routière, livre 1, 8 partie (signalisation temporaire).

La fourniture, la mise en place, la surveillance et l'entretien de la signalisation du chantier ou de la manifestation, conformément à l'implantation du chantier seront à la charge de l'entreprise chargée des travaux.

Le responsable de la signalisation du chantier ou de la manifestation peut être contacté à :

Nom : LEBLANC Baptiste

Adresse : ELITEL RESEAUX située TSA 70011-Chez Sogelink-
69 134 DARDILLY

Téléphone : 06 35 39 03 84

ARTICLE 7 : Publicité de l'arrêté

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Il sera en outre affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Maire de la commune de **Saint Cyr le Gravelais**,

L'entreprise **ELITEL RESEAUX**,

Monsieur la Président de **L'Agence Technique Centre**,

Monsieur le Commandant de la **brigade de gendarmerie de Port-Brillet**,

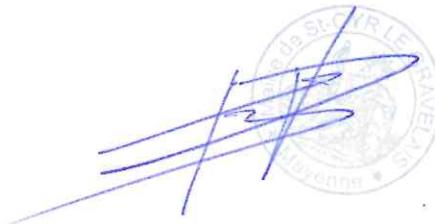
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Saint Cyr le Gravelais,

Le mardi 28 février 2023

Le Maire,

Louis MICHEL





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 053-215302092-20230302-AR2023_02_04-AR



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **LEBLANC** Prénom : **Baptiste**
Dénomination : **ELITEL RESEAUX - ST OUEN DES** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011 - CHEZ SOGELINK**
Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0 6 3 5 3 9 0 3 8 4** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **elitel-reseaux-st-ouen-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **RTE DE LA RIAUTE**
Code postal **5 3 3 2 0** Localité : **ST CYR LE GRAVELAIS**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Travaux Mayenne Fibre**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **0 6 0 3 2 0 2 3** Durée des travaux (en jours calendaires) : **2 1**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **2 1** Date de début de réglementation **0 6 0 3 2 0 2 3**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) **0 1**

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers poids lourds

Stationner

véhicules légers poids lourds

Dépasser

véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 1 6 0 2 2 0 2 3

Nom : LEBLANC Prénom : Baptiste Qualité :



(48.018726 -0.997339);(48.016479 -0.996676);(48.016327 -0.996631);(48.016387 -0.996176);(48.018793 -0.996886);(48.018806 -0.996891);(48.019452 -0.997170);(48.019601 -0.997234);(48.019515 -0.997680);(48.018726 -0.997339);

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le permis

ID : 053-215302092-20230302-AR2023_02_04-AR

S²LOW

N° 14023*01

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEMinistère chargé
des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

 Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : ROULLIERE Prénom : Kévin
 Dénomination : ELITEL RESEAX Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK
 Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
 Téléphone 0 6 8 2 0 9 4 5 1 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : elitel-reseaux-st-ouen-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : RTE DE LA RIAUTE
 Code postal 5 3 3 2 0 Localité : ST CYR LE GRAVELAIS
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾ N° de chantier délivré par la Collectivité :

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

 Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾
 Station service Renouvellement Création
 Autres
 Date prévue de début d'application 2 0 0 2 2 0 2 3 Durée d'application (en jours calendaires) : 9 0

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largueur : de la voie mètres de la saillie mètres
 des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) : GC.FIBRE.OPIQUE.....

Sous voirie

Tranchée longitudinale mètres
 Tranchée transversale mètres
 Fonçage mètres

Sous accotement ou trottoirs

1 5 mètres
 mètres
 mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX..... Le : 0 | 7 | 0 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3 |

Nom : ROULLIERE..... Prénom : Kévin..... Qualité :

Le 07/02/2023

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- LRJ_APD_PLGC_D_FI-53209-0000-T1.pdf : <https://dl.sogelink.fr/?f50mOa0g>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?T1nEH7IV>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink